



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>68656</b>	De <b>Mme Michèle Delaunay</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement : personnel	<b>Tête d'analyse</b> >enseignants	<b>Analyse</b> > absentéisme. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>11/11/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>20/10/2015</b> page : <b>7936</b> Date de changement d'attribution : <b>06/03/2015</b>		

### Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fort taux d'absentéisme des enseignants. En effet, dans certaines académies, dont celle de la Gironde, le taux d'absentéisme des enseignants augmente de façon alarmante depuis ces deux dernières années altérant les effets positifs des créations de postes consenties par le Gouvernement. Il est tout à fait souhaitable que l'on puisse avoir connaissance de la réalité de cette augmentation ainsi que de ses éventuelles disparités sur les territoires afin de mieux les comprendre et en mesurer les conséquences. La presse s'est en effet récemment fait l'écho de 660 000 journées d'absence de professeurs, rien que pour le premier degré soit plus de trois millions d'heures de classe. De même, il serait très bénéfique de pouvoir mettre en relation ces chiffres avec le taux d'absentéisme dans des professions comparables en termes par exemple d'âge moyen, de genre, de formation... Elle lui demande donc de prévoir une information sereine, crédible et partagée sur l'absentéisme au sein de l'éducation nationale afin de pouvoir lutter efficacement contre ses effets.

### Texte de la réponse

La question du remplacement des enseignants constitue une préoccupation majeure du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche puisqu'elle concerne la continuité et la qualité du service public. Selon une étude récente (note d'information n° 7 - février 2015, DEPP), 43,4 % des enseignants face à élèves ont pris au moins un congé de maladie ordinaire (CMO) durant l'année scolaire 2012-2013, de 16,2 jours en moyenne. Rapportée à l'ensemble des enseignants en fonction, la durée par agent s'établit à 7 jours. Une enquête menée en 2013 par la DGAFP, répertoriant les congés pour raison de santé de l'année 2012 selon une méthodologie comparable entre ministères et dans un périmètre proche, montre que les personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont moins longtemps en CMO que l'ensemble de la fonction publique d'Etat (FPE). Pour les enseignants et autres personnels réunis du ministère, la durée moyenne annuelle de CMO s'établit à 6,6 jours (soit 6,7 jours pour les enseignants et 6 jours pour les autres personnels, contre 7,1 jours pour l'ensemble des agents de la FPE, éducation nationale comprise). Le taux d'absence des enseignants n'est donc pas supérieur au taux d'absence constaté dans le reste de la fonction publique. En outre, chaque année, des moyens très significatifs sont consacrés au remplacement des enseignants et l'ensemble des services académiques est mobilisé sur cette question, aussi bien dans le premier que dans le second degré. Dans le premier degré, le remplacement des enseignants absents est organisé autour de brigades départementales de remplacement et de zones d'intervention localisée. Les enseignants affectés à ce dispositif représentent 8 % de la

population enseignante du 1er degré. La mobilisation efficace de ce potentiel de remplaçants, qui peut intervenir pour assurer tout type de remplacement, de la petite section de maternelle au cours moyen de deuxième année, permet de pourvoir pratiquement tous les besoins. Ainsi, le taux d'efficacité du remplacement dans le premier degré, c'est-à-dire le ratio entre le nombre de journées de remplacement prises en charge et le besoin de remplacement, a-t-il été mesuré à 80.1 % en 2013-2014 (indicateur relatif à l'efficacité et l'efficience du remplacement des personnels enseignants du premier degré public du RAP 2014, programme 0214 de la mission « enseignement scolaire »), tous motifs d'absence confondus, en intégrant notamment les absences pour formation continue et autres motifs d'absences sur autorisation. A travers l'évolution des outils de pilotage, et notamment en dotant la centaine de directions des services départementaux de l'éducation nationale d'un outil commun d'organisation et de gestion opérationnelle du remplacement, le ministère travaille à l'optimisation de cette gestion et poursuit son objectif d'amélioration.